

## GUIDE POUR L'ÉVALUATION DES DEMANDES DÉPOSÉES DANS LE CADRE DU CONCOURS *BOURSE POSTDOCTORALE (B3Z)* – 2023-2024

### RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

#### TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Mot de bienvenue.....   | 2  |
| Mandat d'évaluation .....   | 2  |
| Aperçu du programme .....   | 2  |
| Conflits d'intérêts .....   | 3  |
| Grille d'évaluation <b>*NOUVEAUTÉ*</b> .....  | 4  |
| Particularités relatives à l'évaluation de certains critères <b>*NOUVEAUTÉ*</b> ..... | 5  |
| FRQnet : portail des évaluations.....   | 6  |
| Documents et outils utiles à l'évaluation.....  | 6  |
| Gabarit d'évaluation <b>*NOUVEAUTÉ*</b> .....   | 6  |
| Grille de signification des notes.....  | 6  |
| Tableau des équivalences (tableau de conversion des notes par critère).....           | 7  |
| Exigences en matière de choix du milieu d'accueil.....                                | 8  |
| Principales bourses .....   | 8  |
| Règles du programme .....   | 8  |
| Éthique : documents d'information .....   | 8  |
| Lignes directrices sur la prise en compte des impacts de la pandémie.....             | 9  |
| Document de rappel concernant les biais.....  | 9  |
| Processus d'évaluation (principales consignes).....                                   | 10 |
| Évaluation individuelle .....   | 10 |
| Évaluation collective.....  | 11 |
| Questions ?.....  | 11 |
| Remerciements.....  | 11 |

## MOT DE BIENVENUE

Au nom du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), nous vous remercions d’avoir accepté de participer comme membre aux comités scientifiques des demandes soumises au programme de *Bourse postdoctorale* (B3Z) dans le cadre du concours 2023-2024. Nous avons conscience de l’engagement que cela représente de votre part, et nous vous sommes reconnaissants de nous permettre ainsi de continuer à soutenir la relève en recherche grâce à votre participation aussi généreuse que rigoureuse.

L’objectif de cette rencontre – et de ce guide – est de vous présenter les grandes lignes du processus d’évaluation et les principaux outils qui sont mis à votre disposition dans le cadre du mandat qui vous est confié.

Pour ceux et celles qui n’en sont pas à leur première participation, le présent document peut servir de rappel. Quelques **éléments nouveaux ou précisions supplémentaires** y sont néanmoins mis en évidence, en rouge, afin d’en faciliter le repérage.

## MANDAT D’ÉVALUATION

À titre de membre d’un comité scientifique, votre rôle consiste à évaluer la qualité scientifique de l’ensemble des demandes assignées à votre comité et de les classer au mérite.

Pour sa part, le conseil d’administration du Fonds Société et culture reçoit les recommandations des comités d’évaluation et détermine, en avril, le nombre de demandes financées en fonction des priorités stratégiques du Fonds et des crédits alloués annuellement par l’Assemblée nationale du Québec.

## APERÇU DU PROGRAMME

### Objectifs :

- Soutenir la relève œuvrant dans les domaines reliés aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres;
- Stimuler l’intérêt des personnes nouvellement diplômées au doctorat à élargir leur champ de recherche;
- Encourager la mobilité en début de carrière vers des milieux stimulants et dynamiques sur le plan scientifique;
- Favoriser l’intégration dans de nouveaux réseaux et le développement de nouvelles collaborations.

### Financement :

- 45 000\$/an, pour un stage postdoctoral d’une durée de 6 à 24 mois, auxquels s’ajoute un supplément annuel de 10 000 \$ si le stage se déroule à plus de 250 km des frontières du Québec.

### Admissibilité :

- Toute personne ayant obtenu son doctorat depuis au plus 2 ans; OU
- Toute personne en fin d’études doctorales, qui s’engage à procéder au dépôt initial de sa thèse au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet la section « [Particularités relatives à l’évaluation de certains critères](#) ».

## CONFLITS D'INTERETS

Procédant à une assignation préliminaire des demandes par comité, nous vous demandons de remplir une grille de conflits d'intérêts afin de finaliser cette attribution des dossiers avant de vous les rendre accessibles dans le portail FRQnet. Cela nous permet au besoin de procéder à des ajustements en amont, et éviter ainsi de mauvaises surprises en aval.

Outre cette première déclaration, vous aurez à signer, à l'entrée du portail, un consentement pour son utilisation puis, pour chaque demande assignée à votre comité, à déclarer si vous êtes en conflit d'intérêts. Si vous nous en avez fait la déclaration en amont, l'accès au dossier en question vous sera d'emblée bloqué (en cas d'oubli, prière d'en refaire la déclaration dans le portail).

Si, en cours de lecture d'une demande, vous découvrez une nouvelle situation de conflit d'intérêts, il sera **très important** de nous en informer par courriel de manière à ce que nous procédions rapidement aux ajustements nécessaires. S'il arrivait que nous devions procéder en cours de route à une modification dans l'assignation des demandes de votre comité (ajout ou retrait, par exemple), vous en seriez avisé.e.

Nous faisons néanmoins preuve d'une certaine tolérance par rapport aux conflits exprimés, de l'ordre de 15% à 20% par membre de comité. C'est-à-dire que l'évaluateur ou l'évaluatrice qui se déclare en conflit avec au plus 15 à 20% des demandes assignées à son comité pourra simplement se voir bloquer l'accès aux demandes concernées et, le cas échéant, il ou elle ne participera pas aux délibérations en comité pour ces dossiers précis.

En cas de doute sur le fait qu'il s'agisse ou non d'un conflit d'intérêts, n'hésitez pas à interpeller la responsable du programme, en tout temps.

Pour rappel, les situations suivantes constituent, ou peuvent constituer, des sources de conflits d'intérêts :

- a. Avoir, pour une raison ou pour une autre, un intérêt quelconque, direct ou indirect, à ce qu'une décision favorable ou défavorable soit rendue concernant une demande;
- b. Être en relation personnelle ou professionnelle avec la personne qui soumet une demande\*;
- c. Être membre du **même département universitaire** où la personne candidate a poursuivi sa thèse ou envisage de réaliser son stage postdoctoral\*;
- d. Être membre d'une même équipe ou d'un même centre de recherche que la personne candidate, et travailler le cas échéant sur le **même axe de recherche**\*;
- e. Avoir dirigé ou encadré la thèse de doctorat de la personne candidate;
- f. Avoir, au cours des cinq dernières années, obtenu des subventions, réalisé des publications conjointes, ou encore avoir collaboré à un projet avec la personne candidate\*;
- g. Avoir employé la personne candidate comme auxiliaire.

*\*Il est à noter que, dans ces différentes situations, il n'est pas fait référence à la personne appelée à superviser le stage postdoctoral ou à celle dirigeant/ayant dirigé la recherche doctorale mais, dans une certaine mesure, elles sont à prendre en considération en ce qui concerne les énoncés b, c, d et f.*

## GRILLE D'ÉVALUATION \*NOUVEAUTÉ\*

Dans le cadre des programmes de bourses, les directions des Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont procédé à une révision de la grille d'évaluation au cours de la dernière année.

En ce qui a trait aux sous-critères en lien avec l'EDI et les ODD, les personnes qui évaluent les demandes aux concours 2023-2024 ne doivent pas tenir compte, dans leur attribution de notes, de la prise en considération ou non de ces enjeux par les personnes candidates. C'est pourquoi ces sous-critères n'apparaissent pas dans la grille d'évaluation du formulaire d'évaluation dans FRQnet. Les FRQ souhaitent avant tout sensibiliser la communauté de la recherche québécoise à ces enjeux et susciter la réflexion.

Les demandes devront donc être évaluées sur les critères et pondérations que voici, assortis des sous-critères qui les définissent :

### Dossier académique et parcours (35 points)

- Relevés de notes<sup>2</sup> et reconnaissances (prix, distinctions et bourses obtenus)
- Réalisations (d'ordre scientifique, professionnel, social, etc.) et expériences pertinentes (en lien avec le projet ou le parcours)
- Capacité d'engagement et de leadership (dans et hors du milieu académique)
- Aptitudes à faire dialoguer la science et la société<sup>3</sup>

### Projet de recherche (50 points)

- Originalité du projet et potentiel de contribution à l'avancement des connaissances
- Clarté et cohérence de la problématique de recherche
- Pertinence de la méthodologie
- Faisabilité du projet et réalisme du calendrier

### Milieu d'accueil (15 points)<sup>4</sup>

- Justification et pertinence du milieu d'accueil choisi pour la réalisation du projet, incluant l'environnement à la disposition de la personne candidate pour son développement et la réalisation de son projet
- Valeur ajoutée pour le développement du plan de carrière

<sup>2</sup> Seuls les relevés de notes de doctorat étaient exigés pour l'évaluation. Tout autre relevé ne doit pas être pris en considération. Aussi, certains dossiers peuvent ne pas contenir de relevé, notamment lorsque l'établissement universitaire n'en émet pas pour le doctorat. Le cas échéant, une lettre explicative devait être jointe. La personne candidate ne doit pas être pénalisée pour l'absence de relevé.

<sup>3</sup> Ces deux derniers sous-critères peuvent être évalués sur la base des réalisations et expériences consignées par la personne candidate dans le CV et le Fichier des contributions détaillées. Cela dit, dans un souci d'en faciliter l'évaluation par les comités, une section de ce Fichier a été spécifiquement prévue pour la démonstration, par les personnes candidates, de leur capacité d'engagement et de leurs aptitudes à faire dialoguer la science et la société. À noter toutefois que toutes ne s'en sont pas prévalu, de la même façon que toutes n'ont pas utilisé le modèle de Fichier des contributions détaillées mis à leur disposition afin d'assurer l'uniformisation des contributions à répertorier.

<sup>4</sup> L'évaluation de ce critère invite à prendre les objectifs du programme en considération, notamment celui relatif à l'intégration dans le milieu d'accueil auquel la question de la présence est liée. S'agissant d'un stage, les règles du programme insistent en effet sur l'importance de la présence dans le milieu d'accueil afin de favoriser une réelle intégration. Ainsi, à titre indicatif, un stage postdoctoral réalisé à distance ne répond pas aux objectifs du programme. Toujours en lien avec ce critère du milieu d'accueil, consulter également le dernier paragraphe de la sous-section « [Particularités relatives à l'évaluation de certains critères](#) ».

\*\*\*

Fait à souligner : les sous-critères ne sont pas assortis d'un pointage spécifique. C'est dire qu'il s'agit d'évaluer chacun des critères **de façon globale**, sans nécessairement attribuer des notes spécifiques à chacun des sous-critères.

La note de passage est fixée à 70% : toute demande qui n'obtient pas la note de passage ne sera pas recommandée pour financement. À noter qu'une demande recommandée pour financement n'obtient pas nécessairement un octroi – cela dépend des budgets disponibles –, mais elle porte néanmoins la recommandation du comité.

En complément des précisions apportées ici, nous vous invitons également à consulter la sous-section suivante.

#### **PARTICULARITES RELATIVES A L'ÉVALUATION DE CERTAINS CRITERES \*NOUVEAUTÉ\***

Lors de l'évaluation, vous devriez tenir compte de certains éléments de contexte, par souci d'équité, et pour éviter de pénaliser indument certaines personnes candidates. Ces éléments ne sont pas nouveaux, mais nous souhaitons les porter à votre attention, et répondre ainsi en amont à certaines questions récurrentes.

Rappelons d'abord que le programme de *Bourse postdoctorale* s'adresse aussi bien aux personnes qui ont obtenu leur Ph. D depuis au plus deux ans qu'à celles qui sont en fin de doctorat. Aussi, nous vous invitons à moduler votre évaluation du critère ***Dossier académique et parcours*** en tenant compte de l'avancement du parcours de la personne candidate. Les exigences attendues en matière de réalisations devraient être moins élevées lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une personne qui est en fin de rédaction de thèse; en revanche, elles devraient être plus élevées lorsqu'il s'agit d'une personne qui a obtenu son diplôme de doctorat.

Vous remarquerez par ailleurs que, dans une section du formulaire, la personne candidate devait joindre un bref résumé retraçant son parcours professionnel. Ce document ne **doit pas** être évalué : il est offert à titre informatif, afin de permettre au comité d'avoir une meilleure compréhension du cheminement du candidat ou de la candidate. Certaines spécificités de ces parcours pourraient toutefois faire partie des éléments à prendre en considération dans le cadre de l'évaluation du critère ***Dossier académique et parcours***.

S'agissant de certaines spécificités des parcours, veuillez également consulter plus loin la section « [Éthique : documents d'information](#) », laquelle précise la façon de prendre en considération, dans votre évaluation, les impacts de la COVID et, plus largement, toute interruption ou tout ralentissement, le cas échéant.

Concernant, enfin, le critère ***Milieu d'accueil*** : les règles du programme précisent certaines exigences en matière de choix du milieu d'accueil, entre autres selon le statut de citoyenneté. Notamment, une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne est admissible à postuler au concours, mais doit opter pour un lieu de stage au Québec. Nous souhaitons ainsi vous sensibiliser au fait que toutes les personnes n'ont pas l'opportunité de faire leur stage à l'extérieur. Si, pour vous, la mobilité hors Québec est un élément important, sachez que vous disposerez d'un [document précisant le\(s\) lieu\(x\) de stage admissible\(s\)](#) pour chaque candidat et candidate de votre comité. Vous pourrez ainsi évaluer le critère ***Milieu d'accueil*** en toute connaissance de cause.

## FRQNET : PORTAIL DES EVALUATIONS

Tous les documents et les outils utiles à l'évaluation se trouveront dans le [portail FRQnet](#), où vous aurez à effectuer votre travail d'évaluation individuelle. Pour ce faire, vous devrez posséder un compte ou, à défaut, vous en créer un. Au moment où les demandes vous seront rendues accessibles, nous vous donnerons accès à un guide d'utilisation du portail, pour vous aider au besoin à y naviguer<sup>5</sup>.

## DOCUMENTS ET OUTILS UTILES A L'EVALUATION

Les documents et les outils utiles à l'évaluation se trouveront dans la colonne « Documents » :



Seront ainsi mis à votre disposition les documents suivants :

### GABARIT D'EVALUATION \*NOUVEAUTÉ\*

Des changements dans le portail d'évaluation FRQnet font en sorte que seules les notes par critère peuvent désormais y être entrées. Il n'est plus possible d'y consigner vos commentaires. Pour pallier cette absence, nous vous invitons à télécharger et à utiliser le fichier « **Gabarit commentaires** » (PDF en format dynamique) mis à votre disposition. À noter que vos commentaires vous seront très utiles comme aide-mémoire en comité.

### GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES

C'est un **outil fondamental** de notre processus d'évaluation, qui permet aux membres des comités d'avoir une référence commune. Peut-être êtes-vous tout à fait à l'aise d'apprécier la qualité d'une demande, mais l'êtes moins lorsque vient le temps de traduire cette appréciation en valeur chiffrée. La grille de signification des notes facilite précisément cette traduction, et son utilisation rigoureuse assure la cohérence de l'évaluation de l'ensemble des demandes. C'est aussi notre garantie d'un travail efficace en comité. Il est donc essentiel de s'y référer consciencieusement.

<sup>5</sup> À noter que si vous accédez pour la première fois au portail FRQnet, vous devrez confirmer si, oui ou non, vous avez suivi la formation que nous proposons sur les biais involontaires, mais cette question est posée à des fins statistiques pour les FRQ. Si vous répondez « non », vous n'aurez pas moins accès aux demandes à évaluer. Pour plus d'information, voir la section « [Document de rappel concernant les biais](#) ».

|                            |          |   |  |
|----------------------------|----------|---|--|
| CANDIDATURE<br>RECOMMANDÉE | 90-100%  | <b>Exceptionnel</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>... présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence.</li> </ul>  |
|                            | 80-89,9% | <b>Excellent</b><br><b><u>NORME</u></b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>... satisfait à la norme d'excellence.</li> <li>Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables.</li> </ul>  |
|                            | 70-79,9% | <b>Très bien</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>... satisfait partiellement à la norme d'excellence.</li> <li>Comporte des faiblesses ou des lacunes <b><u>mineures à modérées</u></b> nécessitant des ajustements ou des améliorations.</li> </ul> |

**70% : Seuil de passage/seuil de recommandation pour un financement**

|                                   |                |                                    |   |
|-----------------------------------|----------------|------------------------------------|---|
| CANDIDATURE<br>MIN<br>RECOMMANDÉE | 60-69,9%       | <b>Bien à Faible</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>... ne satisfait pas à la norme d'excellence.</li> <li>Comporte des faiblesses ou des <b>lacunes importantes à majeures</b> nécessitant des améliorations ou des ajustements <b>substantiels</b>.</li> </ul> |
|                                   | 59,9% et moins | <b>Inadéquat /<br/>Insuffisant</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>... ne répond pas au critère examiné ou ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes.</li> </ul>   |

Quelques repères qualitatifs concernant cette grille :

- La grille s'articule autour de la **norme d'excellence**. C'est à partir d'elle que toute demande doit être évaluée.
- Si celle-ci vous paraît répondre en tout point aux standards attendus dans le domaine pour des Ph. D ou des étudiant.e.s en fin d'études doctorales, la note accordée devrait être entre 80% et 89,9% – c'est dire que vous considérez la demande comme « **excellente** ». Vous pouvez néanmoins relever des améliorations – et c'est d'ailleurs ce qui peut faire la différence entre 80% et 89% –, mais elles sont davantage de l'ordre de la bonification : elles ne remettent pas en question la qualité d'ensemble.
- Si une demande vous impressionne par sa rare qualité, cela devrait se traduire par une note de 90% et plus. Cela envoie le message que vous la considérez comme « **exceptionnelle** ». Comme elle l'indique elle-même, cette cote devrait demeurer exceptionnelle, et n'être accordée qu'à une demande qui excède tout particulièrement vos attentes.
- Si vous relevez des faiblesses mineures qui nécessitent des ajustements pour satisfaire la norme d'excellence, la note accordée doit se situer entre 70% et 79,9%. Vous estimez que la demande est « **très bien** », mais qu'il lui manque « quelque chose » pour être excellente.
- Enfin, les niveaux « **Bien à faible** » ou « **Inadéquat/insuffisant** » traduisent des faiblesses importantes. Cela renvoie à une note en-deçà de 70%, soit sous le seuil minimal de recommandation pour financement.

**TABLEAU DES EQUIVALENCES (TABLEAU DE CONVERSION DES NOTES PAR CRITERE)**

Dérivé de la grille de signification des notes, ce tableau vous permet de traduire en pourcentage les différentes valeurs des notes par critère associées à chaque niveau de la grille de signification.



Tableau des équivalences entre la *Grille de signification des notes* et les pondérations associées à chaque critère –  
Programme *Bourse postdoctorale (B3Z)*

Ce tableau permet de traduire, en pourcentage, les différentes valeurs des notes par critère associées à chaque niveau de la grille de signification des notes.

**Quelques repères qualitatifs :**

Est « **Exceptionnel** » ce qui vous impressionne tout particulièrement par sa qualité. Un WOW ! Comme son nom l'indique, cette cote devrait demeurer l'exception et être attribuée avec parcimonie.

Est « **Excellent** » ce qui répond en tout point aux standards d'excellence attendus dans le domaine pour des Ph. D. ou des étudiant.e.s en fin de doctorat. Il est néanmoins possible de relever des améliorations, mais qui sont de l'ordre de la bonification.

Est « **Très bien** » ce qui dénote des faiblesses mineures ou modérées, lesquelles, remettant en question la qualité d'ensemble, nécessitent des ajustements. Vous avez le sentiment qu'il manque « quelque chose » à la demande pour l'apprécier pleinement.

Est « **Bien à faible** », voire « **Insuffisant ou inadéquat** », ce qui présente des faiblesses importantes, lesquelles devraient se traduire par une note sous le seuil de recommandation.

| VALEURS CHIFFRÉES % | QUALIFICATIFS  | NOTES PAR CRITÈRE                    |                           |                        |
|---------------------|--|--------------------------------------|---------------------------|------------------------|
|                     |  | 35<br>Dossier académique et parcours | 50<br>Projet de recherche | 15<br>Milieu d'accueil |
| 90 à 100            | <b>Exceptionnel</b><br>(excède la norme d'excellence)  | 31,5 à 35                            | 45 à 50                   | 13,5 à 15              |
| 80 à 89,9           | <b>Excellent</b><br>(satisfait à la norme d'excellence)  | 28 à 31,49                           | 40 à 44,9                 | 12 à 13,49             |
| 70 à 79,9           | <b>Très bien</b><br>(satisfait partiellement à la norme d'excellence, lacunes mineures à modérées) | 24,5 à 27,9                          | 35 à 39,9                 | 10,5 à 11,9            |
| 60 à 69,9           | <b>Bien à faible</b><br>(lacunes importantes)  | 21 à 24,49                           | 30 à 34,9                 | 9 à 10,49              |
| < 60                | <b>Insuffisant / inadéquat</b>   | < 21                                 | < 30                      | < 9                    |

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE CHOIX DU MILIEU D'ACCUEIL

Voir la section « [Particularités relatives à l'évaluation de certains critères](#) » (le dernier paragraphe, plus précisément) pour les informations sur ce document mis à votre disposition.

## PRINCIPALES BOURSES

De façon à permettre à certain.e.s membres de mieux apprécier la valeur des bourses mentionnées dans les dossiers de candidature (section du CV), une liste des principales reconnaissances est mise à votre disposition dans le portail.

## REGLES DU PROGRAMME

Enfin seront mises à votre disposition les [règles du programme](#). Il peut être utile de lire celles-ci avant de commencer l'évaluation afin d'avoir une meilleure idée du mandat qui vous est confié.

## ÉTHIQUE : DOCUMENTS D'INFORMATION

Deux derniers outils, communs à l'ensemble des programmes des FRQ, sont mis à la disposition des comités dans le portail FRQnet afin de favoriser l'équité du processus d'évaluation. Ils ont été conçus par [Fanny Eugène](#), conseillère stratégique des FRQ, laquelle peut être contactée pour toute question relative à ces deux documents que voici :



## LIGNES DIRECTRICES SUR LA PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DE LA PANDEMIE

Depuis trois ans, les personnes candidates ont la possibilité, dans leur formulaire de demande, de faire état des effets négatifs de la crise sanitaire sur leurs activités de recherche, afin que les comités puissent en tenir compte lors de l'évaluation des critères concernés par les impacts décrits. De façon à vous outiller sur la manière dont prendre ces informations en compte, et ainsi atténuer les iniquités qui peuvent découler des impacts inégaux de la pandémie, vous disposerez d'un document de lignes directrices – lequel contient les mêmes informations qui étaient mises à la disposition des personnes candidates au moment de préparer leur demande.

Plus généralement, il est à noter que les personnes candidates avaient également la possibilité de faire état de **toute situation d'interruption ou de ralentissement des activités de recherche** (ex. congé parental, raisons de santé, etc.). Le cas échéant, ce sont aussi des informations que, si elles peuvent avoir un impact sur l'un ou l'autre des critères d'évaluation, nous vous invitons à prendre en considération.

**Il est d'ailleurs à noter que dans de telles situations, les personnes pouvaient se prévaloir d'une prolongation de la période ciblée (5 ans) dans la recension de leurs expériences et réalisations, selon les conditions suivantes précisées dans le Fichier des contributions détaillées :**

### Situations permettant la prolongation de la période ciblée

Si, au cours des 5 années précédant la date de clôture du concours, vos activités ont été interrompues en raison de congés parentaux, d'obligations familiales majeures, de graves raisons de santé ou d'une situation de handicap, la période ciblée de 5 ans pour répertorier vos contributions (sections 2 à 4 du présent document) pourrait être prolongée selon les balises suivantes :

- A. Pour chacune des interruptions dont la durée est **de 6 mois ou plus**, la période ciblée de 5 ans est prolongée d'un an.
- B. Pour les interruptions dont la durée est **de moins de 6 mois chacune**, celles-ci peuvent être cumulées afin d'atteindre une période totale d'interruption de 6 mois ou plus, permettant de prolonger d'un an la période ciblée.

**Certaines situations portées à votre attention peuvent donc expliquer la présence de réalisations antérieures à la période ciblée, lesquelles devraient dès lors être considérées dans votre évaluation.**

## DOCUMENT DE RAPPEL CONCERNANT LES BIAIS

Il s'agit d'un document d'information et de sensibilisation sur la question des préjugés involontaires dans le cadre du processus d'évaluation, question sur laquelle nous vous invitons à faire preuve de vigilance. Vous y trouverez entre autres un lien vers une [formation sur les biais implicites](#). Il s'agit de la même formation qui est proposée depuis quelques années, et conçue par les organismes subventionnaires fédéraux. Elle est encouragée si vous ne l'avez pas déjà suivie, mais elle demeure volontaire. À noter que si vous accédez pour la première fois au portail FRQnet, vous devrez confirmer si, oui ou non, vous avez suivi la formation en question, mais cette question est posée à des fins statistiques pour les FRQ. Si vous répondez « non », vous n'aurez pas moins accès aux demandes à évaluer.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION (PRINCIPALES CONSIGNES)

### ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Dès lors que les demandes seront accessibles, vous pourrez commencer le travail d'évaluation, à votre convenance.

Le programme *Bourse postdoctorale* étant de nature généraliste, il est probable que vous ne soyez pas spécialiste de l'ensemble des demandes assignées à votre comité, mais il est **essentiel** de toutes les évaluer (sauf en cas de conflit d'intérêts). Comme chercheur.e et professeur.e, vous êtes pleinement qualifié.e pour évaluer la clarté et la rigueur des projets de niveau postdoctoral, même si votre expertise n'est peut-être pas aussi pointue que celle de la personne candidate sur son sujet en particulier. Vous aurez du reste la possibilité de discuter de ces dossiers en comité.

Lors de l'évaluation de chacun des critères, vous devrez identifier les **forces et les faiblesses** du dossier, et accorder une **note** dans les champs prévus à cette fin dans le portail d'évaluation FRQnet, en vous référant à la [Grille de signification des notes](#). Quoiqu'il ne soit pas possible de consigner ses **commentaires** dans le portail d'évaluation, il demeure **important** de bien les noter par écrit, car ceux-ci vous serviront d'aide-mémoire au moment de discuter des dossiers et de justifier les notes attribuées. Nous vous encourageons à utiliser le [gabarit d'évaluation](#) mis à votre disposition dans le portail d'évaluation.

À titre de recommandation, nous vous suggérons d'avoir un **écart-type suffisamment significatif** dans vos évaluations individuelles (en fonction de la grille de signification). Il est important de bien répartir vos demandes en vue du comité. Si un point ou deux séparent l'ensemble de vos demandes évaluées, il sera difficile de faire valoir les différences en comité, et d'assurer ainsi un fonctionnement efficace.

En principe, la phase d'admissibilité des dossiers a permis de repérer et de retirer les documents qui n'étaient pas exigés ni nécessaires pour l'évaluation. Il peut toutefois arriver que certaines choses nous aient échappé. Dans tous les cas, nous vous invitons à porter à mon attention toute **incongruité** que vous pourriez remarquer en cours d'évaluation – par exemple, un document manquant ou supplémentaire, une déclaration qui vous semble douteuse ou frauduleuse, un document que vous ne comprenez pas, etc. Une mise au point pourrait être utile pour l'ensemble du comité. Il demeure également possible de déclarer une demande non admissible à tout moment au cours du processus d'évaluation.

Nous vous demandons de soumettre vos évaluations individuelles **au plus tard 7 jours ouvrables** avant la date prévue de votre comité d'évaluation, pour nous permettre de préparer celui-ci. Au plus tard la veille de la séance plénière, vous aurez d'ailleurs accès aux résultats préliminaires de votre comité, de façon à voir où vous vous situez par rapport à vos collègues. La consultation de ces résultats préliminaires peut vous permettre de vous préparer pour la rencontre collective.

## ÉVALUATION COLLECTIVE

Le comité d'évaluation est animé par la responsable du programme, laquelle s'assure du bon déroulement de la rencontre. Cette séance plénière vise à mettre en commun vos évaluations afin d'en arriver à une note consensuelle pour chaque demande. Vous serez invité.e à tour de rôle à donner votre appréciation de certains dossiers (notamment ceux qui apparaissent a priori moins consensuels), en commentant chacun des critères. À la lumière des commentaires formulés par vos collègues, vous pourrez choisir de modifier les notes que vous aviez accordées lors de l'évaluation individuelle. Les notes finales attribuées à chacun des dossiers permettront d'établir un classement final, que l'ensemble du comité devra approuver.

**Votre présence (virtuelle) est essentielle pour la tenue du comité**, à défaut de quoi l'intégrité du processus s'en trouve compromis. Si un.e membre est absent.e, il est en outre laborieux de reporter la date en raison des agendas chargés. Bien évidemment, un imprévu peut toujours arriver. Dans tous les cas, nous vous serions reconnaissants de nous aviser dès que possible en cas de conflit d'horaire ou d'empêchement. Nous pourrions ainsi prévoir le coup et voir avec vos collègues de quelle façon il est possible de reprendre le comité.

Pour le comité, nous prévoyons une plage horaire d'environ 3 heures – nous vous avons demandé de bloquer une plage de 4 heures afin de nous assurer de votre présence jusqu'à la toute fin, en cas de prolongement, mais l'objectif demeure de 3 heures. À ce titre, une révision des dossiers quelques heures avant le comité permet d'optimiser le temps de rencontre.

## QUESTIONS ?

Le personnel du Fonds est disponible en tout temps, et veillera à vous répondre dans les meilleurs délais. À noter toutefois que le Fonds fait relâche durant le congé des fêtes (23 décembre – 5 janvier), quoique la responsable de programmes tentera néanmoins de répondre à toute urgence pendant cette période, s'il y en avait.

### **Pour toute question liée au processus d'évaluation :**

Viviane Asselin (responsable de programmes)

[viviane.asselin@frq.gouv.qc.ca](mailto:viviane.asselin@frq.gouv.qc.ca) (moyen de communication privilégié)

+1 418 643-7582 (poste 3290)

### **Pour toute question d'ordre technique ou liée à la logistique des comités :**

Daphné Pelletier (technicienne en administration)

[daphne.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:daphne.pelletier@frq.gouv.qc.ca) (moyen de communication privilégié)

+1 418 643-7582 (poste 3144)

## REMERCIEMENTS

En terminant, nous vous remercions à nouveau de vous investir dans ce travail essentiel pour la relève. Votre engagement est précieux pour le Fonds, et nous espérons en retour que le mandat sera stimulant.

Au plaisir de vous retrouver au moment des comités pléniers!